

## 9<sup>ème</sup> Festival International d'Orchestres de Mandolines & Guitares organisé par le Club des Mandolines de Remiremont 12-13-14 juillet 2019 - REMIREMONT (France)

## RÈGLEMENT DU FESTIVAL

## 1. PRÉSENTATION

Le 9ème Festival International d'Orchestres de Mandolines et Guitares est organisé à REMIREMONT (France) par le Club des Mandolines de Remiremont (association Loi 1901). Il est l'occasion pour les orchestres de se rencontrer et de créer des liens d'amitié entre les orchestres et les musiciens par des échanges, tant musicaux que conviviaux à l'image du Festival 2015 : <a href="http://mandolines.fr/viiieme-festival-international-dorchestres-de-mandolines-et-guitares-de-remiremont-france/">http://mandolines.fr/viiieme-festival-international-dorchestres-de-mandolines-et-guitares-de-remiremont-france/</a>

Le Festival 2019 aura pour thème « les musiques à danser ». Chaque orchestre participant devra consacrer une partie du programme interprété aux musiques à danser.

Dates du Festival : du 12 au 14 juillet 2019

Arrivée des Orchestres : le 11 juillet à partir de 15 heures Départ des Orchestres : le 15 juillet au matin avant 9 heures

#### 2. OBJECTIFS DU FESTIVAL

Le Festival, dans un esprit d'amitié et de coopération universelle, révèle et met en valeur les instruments à cordes pincées de tous les pays (mandolines, mandoles, guitares, mandoloncelles, domras, cithares, balalaïkas, bouzoukis, etc...). Son but est de faire connaître la richesse musicale de ces pays, d'aider à sa diffusion, d'échanger et de favoriser la connaissance des cultures. Le Festival est une manifestation non compétitive. Aucun orchestre n'est en compétition avec les autres. Le Comité organisateur ne délivre pas de prix établissant une hiérarchie entre les orchestres mais offre un trophée de participation.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Comité organisateur mettra un guide à la disposition de l'Orchestre. Celui-ci accompagnera l'orchestre depuis son arrivée jusqu'à son départ. Il sera la liaison entre l'Orchestre et le Comité organisateur, mais aussi entre l'Orchestre et les responsables de sites.

Le Comité organisateur souhaite vivement la présence auprès de l'Orchestre d'un interprète de langue française.

Chaque musicien participant au Festival sera destinataire du programme, d'un badge et d'une carte "tickets repas" pour la restauration.

Le formulaire « pré-inscription » est à retourner par mail ou par envoi postal avant le 31 octobre 2018 à cette adresse :

Pascal ZAUG, Président du Festival International CLUB DES MANDOLINES 16 route d'Hérival F-88200 REMIREMONT

mailto:festivalremiremont2019@gmail.com

Si envoi postal : Le formulaire devra être accompagné d'un ou plusieurs enregistrements récents (CD ou DVD) permettant au Comité de sélection d'évaluer la diversité du répertoire et la qualité d'interprétation de l'orchestre.

Si Internet : Communiquer les liens pour accéder à ces documents.

La sélection des orchestres sera faite sur la base de ces enregistrements par un Comité de sélection dont les décisions sont souveraines. L'ensemble des documents sonores et vidéos (documents libres de droits), pourront être utilisés pour la Presse ou par les organisateurs lors du Festival.

## 4. ORCHESTRES SÉLECTIONNÉS & INSCRIPTION DÉFINITIVE

Chaque orchestre sélectionné sera informé par mail ou par courrier avant le 31 décembre.

L'orchestre sélectionné devra alors adresser avant le <u>31 janvier 2019</u> le formulaire « complément d'inscription » à cette adresse : Pascal ZAUG, Président du Festival International

CLUB DES MANDOLINES 16 route d'Hérival F-88200 REMIREMONT

mailto:festivalremiremont2019@gmail.com

L'inscription sera prise en compte après règlement d'un droit d'inscription de 150 € (à l'ordre du Club des Mandolines de Remiremont).

Pour que le Comité organisateur du Festival puisse accomplir un travail de promotion et de publicité auprès de la presse, du public et des professionnels, les orchestres sélectionnés enverront par Internet les documents promotionnels tels que photos (de bonne résolution au format JPG), texte de présentation de l'orchestre.

L'inscription est définitive à réception du droit d'inscription et de tous les documents demandés (date limite 31 mars 2019). L'inscription de l'orchestre sera alors notifiée par le Comité organisateur.

Le Comité organisateur se réserve le droit de valider ou non l'inscription définitive de l'orchestre. Le cas échéant, il remboursera le droit d'inscription (150 €) à l'orchestre (pas de remboursement en cas de désistement de l'orchestre).

## 5. SÉJOUR (HÉBERGEMENT & RESTAURATION)

Les musiciens seront accueillis et hébergés dans un lycée de la ville (chambres de 4 à 8 lits indépendantes pour chaque orchestre, y compris le chauffeur du bus). Le Comité organisateur prend en charge la majeure partie du coût de la restauration et de l'hébergement pour les musiciens uniquement dans le cadre de ce lycée afin de leur offrir un tarif modéré. L'accueil a lieu du 11 juillet en soirée (repas du soir) au 15 juillet matin (petit déjeuner).

Nous fournissons uniquement deux draps. Les personnes hébergées en lycée apporteront oreiller, couverture, serviettes, linge et accessoires de toilette.

Les repas spéciaux (sans sel, etc...), ainsi que les allergies, devront nous être signalés par écrit.

Tout séjour hors du lycée (hôtels et restaurants) sera à la charge exclusive des participants. Pensez à réserver.

Nos tarifs pour cette manifestation sont les suivants :

	musiciens, chef d'orchestre, président, interprète et chauffeur de bus	accompagnants
1 nuit avec petit déjeuner (*1)	23 € / personne	30 € / personne
1 repas	5 € / personne	15 € / personne
Frais d'organisation (*2)	12 € / personne	22 € / personne

<sup>(\*1)</sup> Ce prix est un maximum, il pourra être réévalué à la baisse en cas de subvention allouée à ce poste.

## 6. FRAIS DE TRANSPORT

Ils sont à la charge de l'orchestre pour le trajet, les déplacements dans la ville de Remiremont et à l'extérieur.

#### 7. CONCERTS & MANIFESTATIONS

L'orchestre se produira une ou deux fois sur la durée du festival et ne percevra pas de rémunération ou contrepartie de ses prestations. Les musiciens pourront assister à l'ensemble des concerts organisés à Remiremont sur simple présentation de leur badge. Le Comité organisateur est propriétaire et décisionnaire de tout droit (images et son) et de toute production liée au Festival. Aucune contrepartie ne pourra être réclamée.

<sup>(\*2)</sup> Les frais d'organisation comprennent un badge, l'accès au lycée d'accueil, l'accès aux concerts à Remiremont, le programme du festival.

#### 7.1 Concerts au Palais des Congrès

La prestation de chaque orchestre au Palais des Congrès sera constituée de 45 minutes maximum de présence sur scène (y compris installation et désinstallation). Chaque orchestre inscrira dans son répertoire au moins 1 musique à danser et 1 musique de son pays. Le programme musical devra nous parvenir avec l'inscription définitive.

Deux œuvres réunissant les musiciens de tous les orchestres seront interprétées au concert de clôture le 14 juillet. Un exemplaire de partitions par pupitre + direction sera envoyé aux orchestres sélectionnés. Il s'agit de la « Danse macabre » (Camille Saint-Saëns) et « Aquarela do Brasil » (Arry Barroso).

#### 7.2 Autres concerts éventuels

Les orchestres pourront aussi être amenés à se produire en plein air ou dans une autre salle de la ville (ou dans une autre ville).

#### 7.3 Instruments et pupitres

Chaque orchestre doit se munir de tout le matériel nécessaire : instruments, percussions, pupitres de direction, pupitres musiciens. Si nécessaire, l'orchestre apportera son matériel d'amplification (ampli, table de mixage, haut-parleurs...) qui sera installé sous sa responsabilité. En cas d'impossibilité matérielle, voir avec les organisateurs.

#### 7.4 Répétitions

Des temps de répétition d'une heure pour chaque orchestre pourront être prévus soit sur les lieux du concert, soit dans une autre salle, en fonction des disponibilités.

Une répétition générale pour les 2 morceaux d'ensemble aura lieu le 14 juillet à 10h.

## 8. RESPONSABILITÉS

#### 8.1 Responsabilités des Orchestres participant au Festival

- La participation au Festival implique l'acceptation entière et sans réserve de l'ensemble des termes de la présente organisation.
- Les participants seront sous la responsabilité juridique du signataire du présent règlement. Ils s'engagent à respecter les règles de la vie communautaire, notamment le règlement intérieur du Lycée ainsi que le planning des activités du Festival.
  - Respect du sommeil d'autrui (observer le silence à l'intérieur et à l'extérieur des locaux).
  - Interdiction de fumer et de véhiculer de l'alcool et toute substance illicite sur l'ensemble du campus du Lycée (intérieur et extérieur), et sur les lieux de concert. Le non-respect du règlement pourra amener le comité organisateur à prendre toute mesure qu'il jugera utile à l'encontre du groupe. Cette sanction n'empêchant pas toutes les sanctions prévues par la loi et les règlements français.
- Toute détérioration perpétrée par un ou plusieurs membres ou personnes accompagnant le groupe à quelque titre que ce soit, sera facturée immédiatement à l'orchestre.
- Chaque orchestre devra se couvrir pour le groupe et chaque membre qui le compose à quelque titre que ce soit (musicien, chauffeur, interprète, accompagnant...), d'une assurance contre la détérioration de biens d'autrui, le vol et l'atteinte à l'intégrité physique ou morale des tiers et de manière générale contre tout risque le mettant en cause avec un tiers, tant au point de vue physique, moral, ou matériel... (attestation d'assurance à fournir rédigée en français ou anglais).
- La liste des participants, avec nom et prénom, fonction, instrument joué, sera fournie aux organisateurs. Elle devra aussi préciser la répartition hommes et femmes, ainsi que le nombre de couples pour l'hébergement (voir formulaire).
- L'ensemble des membres du groupe (musiciens et accompagnants, mineurs et adultes) est sous la responsabilité juridique du signataire du présent règlement. Celui-ci devra être joignable (transmettre à l'organisateur un n° de téléphone pendant la présence à Remiremont) /disponible pendant toute la durée du festival, et aura prévu un encadrement suffisant pour les mineurs.

## 8.2 Responsabilités du Comité organisateur

- La responsabilité du Comité organisateur ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, le présent festival devait être modifié, écourté, reporté ou annulé. Aucune contrepartie ne pourra être réclamée. Les décisions prises par ce Comité sont irrévocables et sans appel.
- Le Comité Organisateur contracte une assurance Responsabilité Civile pour les dommages causés de son fait.
- L'organisation et toutes les présentes conditions sont susceptibles de modifications en fonction du nombre d'orchestres inscrits et des contraintes liées au festival.

## 9. RAPPEL DES DOCUMENTS A FOURNIR

#### 9.1 Avant le 31 octobre 2018

- formulaire "pré-inscription"
- CD ou DVD
- une ou plusieurs photos de l'orchestre (photos de bonne résolution au format JPG)
- texte de présentation de l'orchestre

#### 9.2 Avant le 31 janvier 2019

- formulaire "complément d'inscription"
- règlement de 150€ à l'ordre du Club des Mandolines de Remiremont (droits d'inscription)
- attestation d'assurance (voir § 8.1 du règlement)
- liste des participants (nom et prénom, répartition hommes femmes, nombre de couples)
- programme musical du concert (présence de 45 minutes sur scène sans dépassement)
- partie détachable du présent règlement complétée et signée par le responsable de l'Orchestre.

## 9.3 A l'arrivée de l'orchestre

Les frais d'organisation et d'hébergement seront réglés par le responsable au plus tard à l'arrivée du groupe.

Le Président du Festival

Pascal Zaug

## 10. INFORMATIONS TOURISME

REMIREMONT est à 2H en voiture de STRASBOURG, et avec le TGV à seulement 2h40 de PARIS! Les musiciens accueillis pourront visiter REMIREMONT :

http://www.remiremont.fr

http://ww.tourisme-remiremont-plombieres.com/

et s'ils le souhaitent d'autres villes avoisinantes et de merveilleux sites touristiques :

- GÉRARDMER <a href="http://www.mairie-gerardmer.fr/">http://www.mairie-gerardmer.fr/</a>
- ÉPINAL <a href="http://www.ville-epinal.fr/">http://www.ville-epinal.fr/</a>

- ÉPINAL https://www.tourisme-epinal.com/decouvrir

- MIRECOURT http://www.mirecourt.fr/

- PLOMBIERES-LES-BAINS <a href="http://www.plombieres-les-bains.fr/fr/accueil.html#.W1GtVNIzZPY">http://www.plombieres-les-bains.fr/fr/accueil.html#.W1GtVNIzZPY</a>

- SAINT-DIÉ-DES-VOSGES <a href="https://www.saint-die.eu/">https://www.saint-die.eu/</a>
 - NANCY <a href="https://www.nancy.fr/">https://www.nancy.fr/</a>
 - STRASBOURG <a href="https://www.otstrasbourg.fr/fr/">http://www.otstrasbourg.fr/fr/</a>

# **PARTIE À RETOURNER AVANT LE 31 JANVIER 2019** Je soussigné Responsable de l'Orchestre de Reconnais avoir pris connaissance du règlement (pages 1 à 4) du 9ème Festival International d'Orchestres de Mandolines & Guitares 2019 organisé par le Club des Mandolines de Remiremont, et m'engage à le faire respecter par l'ensemble des musiciens et accompagnants de mon orchestre. Date et lieu: Signature précédée de la mention « lu et approuvé » Remarques éventuelles